

# Rencontre des installations classées

## Webinaire du 17 mars 2023

Alexandre LION  
Chef de l'unité ICPE

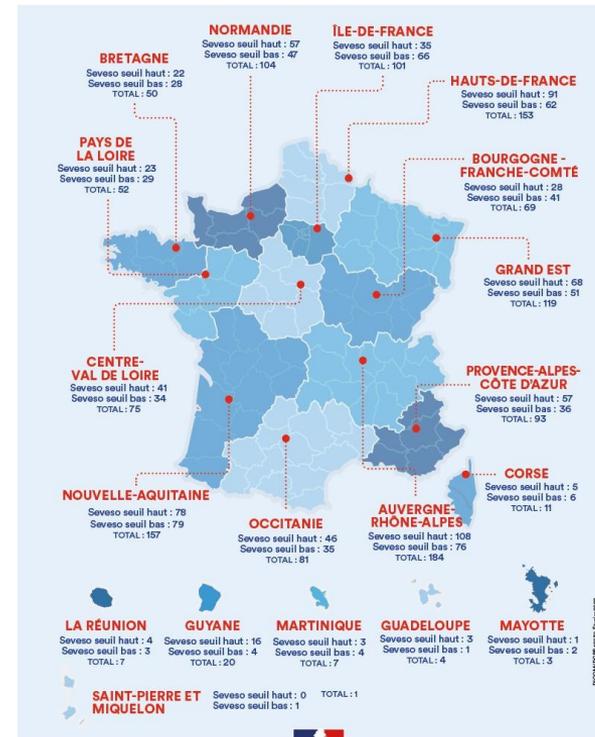
Serge PLANCHON  
Chef adjoint unité ICPE

# Ordre du jour

- Organisation DREAL PACA
- L'inspections et les suites d'inspections
- Bilan 2022
- Actions 2023
- Quelques évolutions
- Échanges

## LES SITES SEVESO EN FRANCE EN 2022

1291 établissements Seveso || 686 Seveso seuil haut || 605 Seveso seuil bas



# Organisation de l'IC

**Organigramme**

au 01 Février 2023

Adresse Postale :

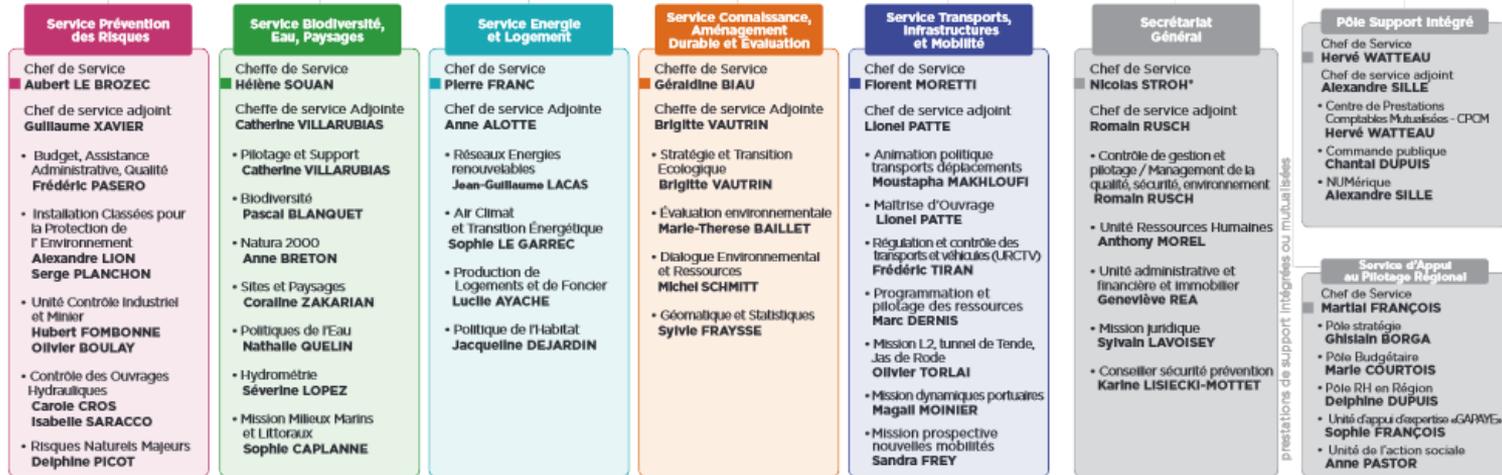
DREAL PACA  
16 rue Zattara - CS 70248  
13531 - Marseille cedex 3

Téléphone  
Marseille : 04 88 22 61 00

Site internet  
www.paca.developpement-durable.gouv.fr



**Services métiers**



\* Référent pour l'égalité professionnelle femmes/hommes

**Unités Départementales**



# Les unités départementales de la DREAL

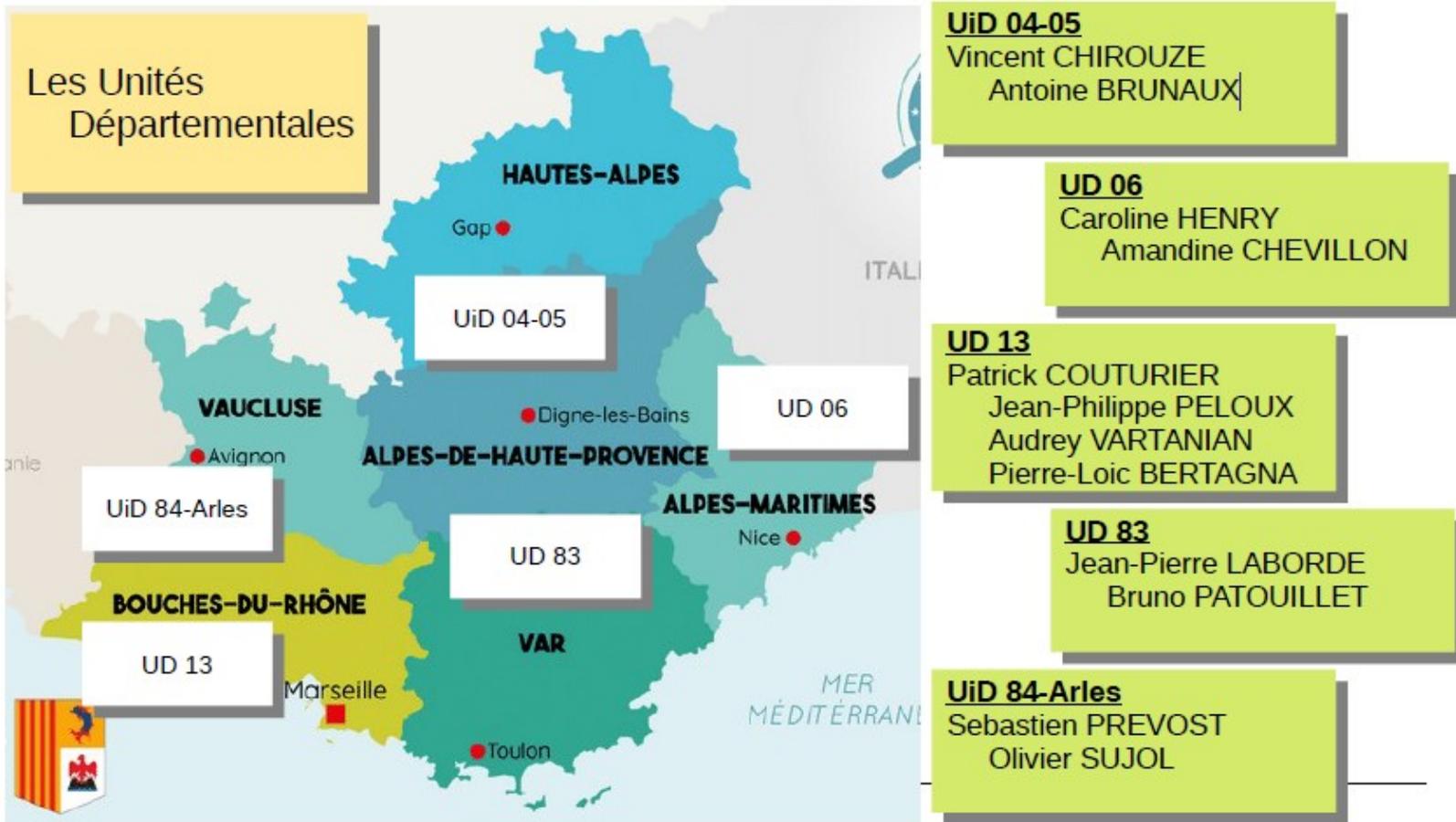
Suivi des ICPE en UD :

- Instructions des dossiers ICPE (Autorisations environnementales, enregistrements, porter à connaissance, réexamen IED, EDD...)
- Inspections et contrôles
- Gestion de crise
- CSS et communication locale, gestion des plaintes...

=> Vos interlocuteurs de référence

- A noter :
  - Depuis 2022, l'arrondissement d'Arles est rattaché à l'UD de Vaucluse
  - Fusion UD 06 / UD 83 à venir

# Les unités départementales de la DREAL



# Le Service Prévention des Risques

- 1) Une unité de pilotage et de coordination régionale de l'inspection
  - Animation et appui technique / réglementaire / méthodologique aux UD et DDPP
  - Appui décisionnel pour les établissements dit « prioritaires nationaux » et pour les sanctions administratives
  - Interface avec la DGPR et les organisations régionales (Conseil régional, Agence de l'eau, Atmosud, Pôle régional Environnement du Parquet...)
  - Thématiques régionalisées (quota CO2, sites à responsable défaillant, ITMD, PRSE, Post PPRT)
  - Soutien UD inspection/instruction



- 2) Une unité à « compétences rares » : ESP, canalisations, produits chimiques, après mines

# L'inspection



# Les orientations de l'inspection

- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) = réglementation nationale et orientations  
=> DREAL et service prévention des risques = décryptage et soutien  
=> Unités départementales / DDPP = bras armé
- Nouvelles orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspections des installations classées (OSPIIC) 2023-2027 :
  - Prise en compte du changement climatique (Natech, sécheresse...)
  - Préservation des ressources et décarbonation
  - Sols et accidentologie déchets
  - Communication et transparence
  - Lutte contre les illégaux
- Instruction de la ministre de la transition écologique portant les priorités annuelles



# L'inspection

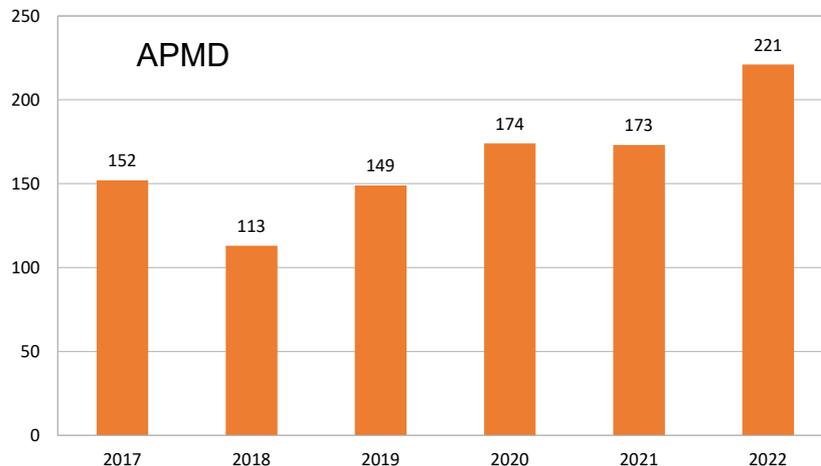
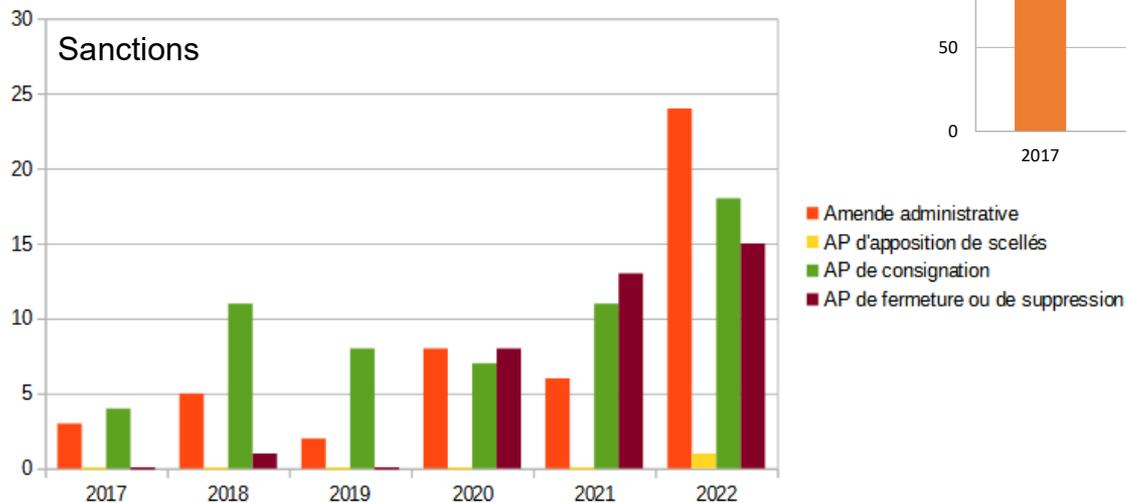


- Objectif national de + 50 % par rapport à 2018 stabilisé  
=> environ 1100 visites/an en PACA (1500 étblts A et E) hors DDPP
- Evolution du format de visite : points de contrôle ciblés
- Outil national d'édition des rapports = uniformisation (publication)
- Pas d'échange contradictoire « informel » (fiche-écart)
  - ⇒ 15 jours pour rq sur constat ou % publication
  - ⇒ délai pour apporter réponse (cf. rapport)
  - ⇒ délai lié à contradictoire
- Suites : approche graduée (lettre de suite préfectorale, mise en demeure)

# Les suites d'inspection

## Suites :

- 221 APMD (+ 96 % par rapport à 2018)
- 75 sanctions administratives
- 82 suites pénales (PV)



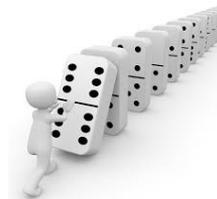
# Bilan d'actions IIC 2022

# Bilan actions 2022

Environ 1100 inspections ICPE en PACA (dont près de 50 % dans les Bouches-du-Rhône) dont :

- 35 % au titre du **plan pluriannuel de contrôle (PPC)**
- 64 au titre de l'**action nationale 100 m** autour des sites Seveso
- 23 au titre de l'action nationale **sous-traitance** dans les établissements Seveso
- 33 au titre de l'action nationale sur les **plans de gestion des déchets et biodiversité** dans les carrières
- 8 au titre de l'action nationale sur le **contrôle des déchets en entrée de décharge**
- 32 sur la **surveillance en continu des rejets dans l'air**
- 13 sur la mise sur le marché des **produits plastiques à usage unique**
- 50 visites en lien avec les **trafics de déchets**

# Bilan actions 2022



## Action nationale 100 m – suite événement Rouen 2019

Identifier d'éventuelles installations sensibles implantées à proximité des limites de sites, pour lancer une investigation plus poussée des risques d'effets dominos.

- 134 visites de levée de doutes entre 2020 et 2022
- Une douzaine de sites en situation irrégulière (NC ou régime inadaptés) + une douzaine présentant des anomalies de rubrique (dc AMPG)
- Information des sites Seveso sur les risques d'effet domino par courrier à la fin de l'action (R. 515-90)

GUIDE



Inspection du SGS dans  
une installation classée  
Seveso seuil haut

## Action SGS / sous-traitance (23 inspections) :

- 2 visites ont donné lieu à APMD + 1 avec lettre de suite préfectorale
- Globalement maîtrise de la sous-traitance et suivi OK

# Bilan actions 2022

## Surveillance rejets air (32 inspections) : bilan en cours

- Fiabilité des mesures en continu réalisées dans le cadre de l'AS des rejets atmosphériques
- Installations de combustion (3110 et 2910), Incinération
- Principales non-conformités relevées :
  - Mesure en continu des NOx non conforme (analyse NO et non NO+NO2)
  - Mesure en continu du COT non conforme (technologie FTIR au lieu de FID qui est la seule qui permet de mesurer tous les COV)
  - Mesures en continu des paramètres périphériques non réalisées (température, pression, teneur en vapeur d'eau)
  - Absence ou insuffisance de la procédure QAL3 (maintien dans le temps de la qualité des mesurages = absence de dérive)
- Suites administratives proposées (en cours) :
  - 12 propositions d'APMED pour 1 ou plusieurs non-conformités
  - 7 écarts susceptibles d'APMED



# Bilan actions 2022

## Opération « Table Rase »

Suite Incendie de St Chamas en décembre 2021

Série d'inspections de sites illégaux de tri-transit-regroupement de déchets ND

Travail coopératif conduit avec :

- DREAL Occitanie
- Services préfectoraux et fiscaux
- Parquet et forces de l'ordre (OCLAESP notamment)



=> 25 sites, plus de 50 visites, autant d'AP, une vingtaine de PV de délits

=> Plusieurs mises en examen, dont certaines avec détention provisoire en l'attente d'un procès

=> Propositions d'évolutions réglementaires

# Priorités 2023 de l'IIC PACA

## Actions nationales 2023 de l'IIC

# Perspectives 2023 – actions pérennes

- **Instruction :**
  - ✓ AENV + Enregistrement
  - ✓ Réexamens IED
  - ✓ Réexamens EDD
  - ✓ PAC modif et anciennes cessations
  
- **Inspection :**
  - ✓ Plan pluriannuel de contrôle (PPC) + récolements
  - ✓ ESP & CANA

### Toutes ICPE

Captage des effluents et conditions de mesures



### ICPE gros consommateurs d'eau

Ajout de prescriptions complémentaires pour lutter contre la sécheresse et contrôle de leur respect



### RSDE

Mise à jour des VLE et surveillance  
Fin d'instruction des ETE

### Cessations

Solder cessation d'activités de certains sites

AIR

SOLS

EAU

### Trackdéchets / RNDTS

Présence des installations concernées dans ces registres



### Installations IED fonctionnant au bénéfice des droits acquis

Proposition d'arrêté préfectoral



SITUATION ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

## Objectifs 2023 de l'IIC PACA

DÉCHETS

### Centres de tri

Performance de tri  
Zone chalandises  
Exutoires (trafics)

### Table Rase

Solder les actions engagées

### Silos (classés 2160 ou 1532)

Mesures de prévention des incendies

### Liquides inflammables

Conditions de stockage en récipients  
Mobiles et aériens

### Entrepôts

Vérification de la situation administrative

Contrôle des 1<sup>ères</sup> échéances réglementaires « post-accident de Rouen »

### Méthaniseurs

Contrôle terrain des dispositions des AMPG sur la surveillance des fuites de gaz

Contrôle documentaire en prévention du risque accidentel

RISQUES



Instructions EDD & Etudes séismes

PRODUITS

### Détenteurs de gros équipements / opérateurs

Prévention des émissions de gaz à effet de serre fluorés



### Abattoirs et industries agro-alimentaires utilisant des gros équipements réfrigérants

Conditions d'emploi, de manipulation et de conditionnement des fluides frigorigènes

# POST ACCIDENT ROUEN



Suite REX accident, évolutions réglementaires conséquentes : 2 décrets + 5 AM

- gestion des **stocks**, connaissance des matières stockées, disponibilité - y compris en cas de sinistre - des informations en découlant,
- dispositions applicables au **stockage de produits inflammables et combustibles** y compris en récipients mobiles et celles relatives aux entrepôts,
- dispositions applicables aux **établissements SEVESO**, notamment en termes de connaissance de leur voisinage et de prise en compte des risques associés, mise en œuvre des plans de secours intégrant un volet prélèvements environnementaux et remise en état et nettoyage de l'environnement après un accident majeur, prise en compte des produits de décomposition possible en cas d'incendie important et information du public.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20118-LUBRIZOL%20VF.pdf>

**De nouvelles obligations étagées dans le temps (jusque 2026)**

## Action en 3 volets :

### 1 - Stockage de matières combustibles en **entrepôts couverts** (1510)

- Régularité administrative des installations
- Renforcement de la sécurité (prévention des départs de feu, détection incendie et moyens intervention, prévention des effets thermiques et des incommodités sur les tiers)
- Accès rapide et aisé à l'information sur la localisation, les quantités et les dangers des combustibles stockés = État des matières stockées



# AN 2023 POST ACCIDENT ROUEN

## 2. Installations soumise à A, ayant une activité de **stockage de liquides inflammables** en récipients mobiles et / ou en réservoirs aériens

Cf . dispositions de l'AM du

- 3 octobre 2010 pour stockage aériens
- 24 septembre 2020 pour récipients mobiles.



## 3. Installations soumise à D pour des **liquides inflammables**

Cf . dispositions de l'AM du 22 décembre 2008



# REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Captation des rejets à la source
- Modalités de traitement des rejets
- Modalités de surveillance et représentativités
- Respect des VLE



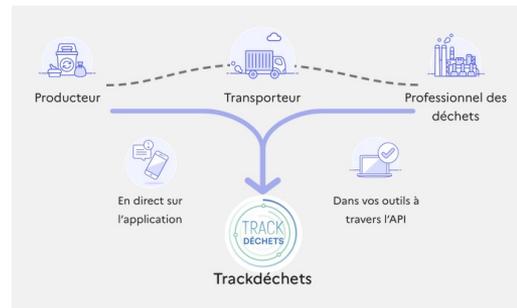
## FLUIDES FRIGORIGÈNES

- Contrôles usages de ces fluides pour la prévention des émissions de gaz effet serre, FDS
- Rubrique 1185 et établissements agro-alimentaires

# Traçabilité déchets, terres excavées et sédiments (décret 2021-321 du 25/03/21)

- Trackdéchets : <https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

- Obligatoire depuis le 01/01/22 pour BSDD et amiante
- Fluides frigo et DASRI au 01/07/22
- Déclaration directe ou via outil interne



- Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS) :

<https://rndts-diffusion.developpement-durable.gouv.fr/fr>

- fin de la période de tolérance au 01/05/2023

=> ISDND ou incinérateur / contrôles sur des chantiers de la région



# DÉCHETS - CENTRES DE TRI

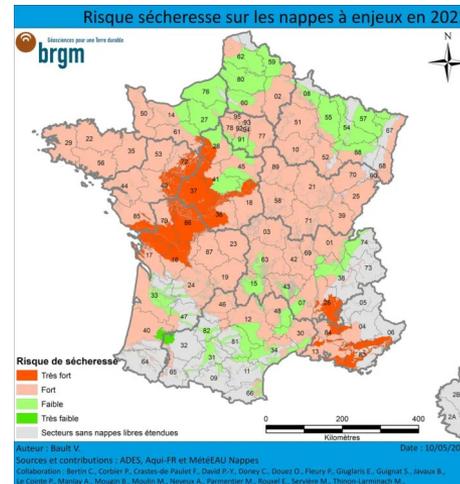
- traçabilité des déchets
- zones de chalandise
- valorisation des déchets non ultimes
- recours à des exutoires ICPE réguliers et des transporteurs en règle
- conditions d'export des déchets (TTD)



**Responsabilité du producteur !**

# Gestion de la ressource en eau

- Révision des arrêtés cadre sécheresse
  - Ressources maîtrisées => ressources stockées (application de restrictions moindre)
  - 3 seuils de restriction (soustraction possible des rejets si même milieu) mais adaptation si
    - Restrictions déjà prescrites dans AP, selon les seuils de gravité de sécheresse
    - Sites ayant mis en place un **plan de sobriété hydrique (PSH)** (modèle régional)
- Le PSH devra présenter
  - Un diagnostic précis de toutes les consommations d'eau :
    - Des processus industriels rapportés à un indicateur de production
    - Des autres usages possibles de l'eau
  - Un positionnement par rapport aux MTD et à l'état de l'art de la filière
  - Les actions de réduction des prélèvements déjà engagées et à engager :
    - Structurelles
    - **Conjoncturelles : mesures quantifiées de diminution des prélèvements par niveau d'alerte**



# Plan d'action ministériel sur les PFAS



- Disposer de normes sur les rejets et les milieux
- Porter au niveau européen une interdiction large de mise sur le marché des PFAS
- Améliorer la connaissance des rejets et de l'imprégnation des milieux
- **Réduire les émissions des industriels émetteurs de façon significative**
  - **projet d'arrêté ministériel (consultation le 16 mars)**
  - **Secteurs d'activité ciblés : teintureries, blanchisseries, chimie, STEP, déchets, raffinage, transformation des métaux ferreux, traitement de surface, produits phytosanitaires ou biocides, papeterie, fluor, ...**
  - **Campagne mensuelle sur 3 mois d'identification des PFAS sur tout point de rejet aqueux**
  - **Extension aux sites ayant connu un incendie dans les 5 dernières années ou se situant dans un rayon de 2 km des hotspots PFAS identifiés**
- Être transparent sur les informations disponibles
- Traiter la problématique dans le plan micro-polluants

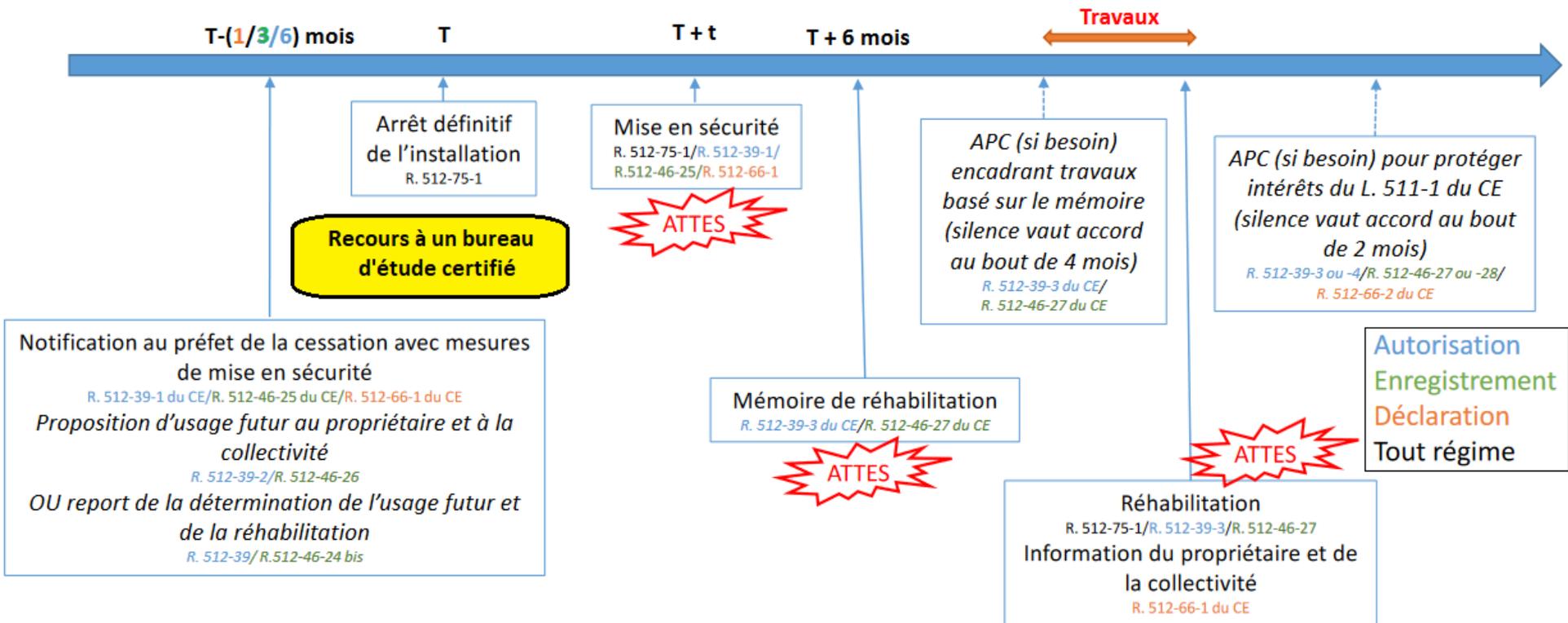
# Des actions locales

- **GEREP** (cf AM du 31/01/08) : inspections ciblées liées à la qualité des déclarations (ou son absence !)
- Etudes séisme
- APC COV (Etang de Berre + Marseille)
  - ETE sur rejets canalisés
  - IEM / EQRS
  - Surveillance environnementale
  - Torchages et rejets diffus
- SCENARII 2
- Contrôles déchetteries, blanchisseries, entrepôts..



# Quelques évolutions

# Evolution modalités de cessation d'activité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022



# Formulaire Porter à connaissance



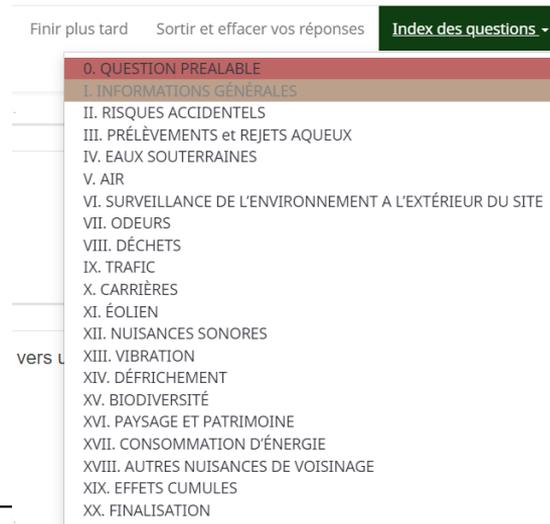
The screenshot shows the website's navigation menu. The 'Mes Démarches' dropdown menu is open, listing various services. The option 'ICPE, Pression, Forage, Canalisations, ...' is highlighted in yellow.

- La DREAL ▾
- Thématiques ▾
- Mes Démarches ▾**
  - Air-Climat-Energie
  - Associations pour la protection de l'environnement
  - CITES-Publicité
  - Evaluation Environnementale
  - ICPE, Pression, Forage, Canalisations, ...**
- Publications ▾
- Grat

## ICPE

- Déclaration des émissions polluantes
- [Déposer une demande d'enregistrement](#)
- [Déposer une demande d'autorisation environnementale](#)
- **Déclarer une modification dans une ICPE**
- Déclarer des accidents ou incidents survenus dans une ICPE
- [Déclarer des émissions et des transferts de polluants et des déchets](#). Le site de déclaration s'adresse aux exploitants d'établissements, dits installations classées pour la protection de l'environnement, visés par la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets (établissements industriels, élevages, carrières, stations d'épuration urbaines, sites d'extraction minière).
- [Télédéclarer des dossiers relatifs aux IC relevant du régime de déclaration](#)

<https://transnum-portal.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/666223?lang=fr>



The screenshot shows the 'Index des questions' dropdown menu. The menu items are listed as follows:

- Finir plus tard
- Sortir et effacer vos réponses
- Index des questions ▾**
- 0. QUESTION PREALABLE
- I. INFORMATIONS GÉNÉRALES
- II. RISQUES ACCIDENTELS
- III. PRÉLÈVEMENTS ET REJETS AQUEUX
- IV. EAUX SOUTERRAINES
- V. AIR
- VI. SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT A L'EXTÉRIEUR DU SITE
- VII. ODEURS
- VIII. DÉCHETS
- IX. TRAFIC
- X. CARRIÈRES
- XI. ÉOLIEN
- XII. NUISANCES SONORES
- XIII. VIBRATION
- XIV. DÉFRICHEMENT
- XV. BIODIVERSITÉ
- XVI. PAYSAGE ET PATRIMOINE
- XVII. CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- XVIII. AUTRES NUISANCES DE VOISINAGE
- XIX. EFFETS CUMULES
- XX. FINALISATION

# Formulaire Porter à connaissance

**Ce formulaire, est très généraliste et constitue un bon guide de réflexion pour un modification d'une ICPE dans le cadre d'un porter à connaissance.**

**La présence de différents chapitres permet de s'interroger sur tous les impacts que le projet pourrait engendrer**

**Les questions posées permettent de ne pas oublier d'éléments importants dans le porter à connaissance.**

**Il est toujours plus facile de remplir un formulaire sur informatique, que sur papier. De ce fait on laisse au lecteur, un document propre. Le suivi du document se fait facilement.**

**Cela permet de réaliser des dépôts standardisés.**

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Prévention des Risques

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille  
Tél. 04 88 22 61 00  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

# Merci

**[uicpe.spr.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:uicpe.spr.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr)**